

**Compte rendu du conseil de l'école doctorale Erasme
Lundi 18 mars 2019**

Membres du conseil présents : Frédéric ALEXANDRE, Philippe BATIFOULIER, Viviane BIRARD, Claire BLANDIN, Victor DUCHESNE, Manon FONTAINE, Pascale GARNIER, Nader NEFZI représenté par Hamed SAMBO, Antoine PECOUD, Séverine RINGANADEPOULLE, Karl-Leo SCHWERING, Manel TOUMI

Membres du conseil excusés : Pascaline ADONNAÏ, Bertrand LEGENDRE

Membres du conseil absents : Karima KENFOUD, Rémi GAGNAYRE, Bernard HAFTEL

Invitée présente : Claire PARFAIT

ORDRE DU JOUR

- ✚ Accueil des doctorant.e.s élu.e.s
- ✚ Création d'un "Conseil des ED" : point d'information
- ✚ Campus Condorcet
- ✚ Composition du Conseil de l'ED: membres extérieurs, lesquels?
- ✚ Contrats fléchés : validation des projets proposés
- ✚ Contrats doctoraux 2019: procédure et dates
- ✚ Critères d'inscription et de réinscription : discussion
- ✚ Dates limites pour les inscriptions et réinscriptions
- ✚ Plagiat: envisager les démarches à entreprendre pour l'avenir
- ✚ Questions diverses

Karl- Leo Schwering, directeur de l'ED Erasme ouvre la séance à 9h45 et demande à ce qu'un tour de table des personnes présentes soit fait. Le directeur annonce qu'une réunion d'information sur le doctorat, l'attribution des contrats doctoraux et le fonctionnement de l'école doctorale à destination des étudiant.e.s de M2 aura lieu le jeudi 04 avril 2019.

✚ **Accueil des doctorant.e.s élu.e.s**

Le mandat des élu.e.s doctorant.e.s est arrivé à terme.

De nouvelles élections ont eu lieu le 21 février dernier pour pouvoir les 5 sièges vacants. Une liste « doctorants solidaires et pluridisciplinaires » a été déposée et élue. Les 5 titulaires sont Manon FONTAINE et Séverine RIINGANADEPOULLE, toutes deux doctorantes de l'UTRPP ; Victor DUCHESNE, Manel TOUMI, Nader NEFZI, sont tou.te.s trois issu.e.s du CEPN. Victor et Manel sont également élu.e.s à la Commission Recherche. A noter également que Nader et Manel ont déjà exercé un précédent mandat. Les suppléant.e.s sont Hamed SAMBO et Ursule Manuele NGABA ABOUDI, tou.te.s deux du CEPN. Nous leur souhaitons bienvenue dans leur nouvelle fonction.

✚ Création d'un "Conseil des ED" (A. Pellé): point d'information

Le directeur annonce qu'Anne Pellé, Vice-Présidente de la Commission Recherche organise une réunion dite « Conseil des ED » le 22 mars 2019. Anne Pellé souhaite coordonner les services du BRED et des Ecoles Doctorales. Ce sont probablement les répercussions de la disparition d'USPC.

Pour autant, le directeur indique que les écoles doctorales Érasme et Galilée ne peuvent être gérées en tous points de la même manière.

✚ Campus Condorcet

Les directions de laboratoire ont reçu un plan d'affectation. Erasme a obtenu une salle pour les doctorant.e.s qui sera gérée par les 7 doctorant.e.s élu.e.s au conseil (elles et ils doivent recevoir bientôt un badge). L'idée est d'avoir un point d'ancrage à Condorcet avec une permanence pour les doctorant.e.s mais aussi pour des échanges formels et informels.

Le directeur fait un point avec les directeurs et directrices de laboratoire :

Une dizaine de doctorants de Pléiade auront un badge sur les 37 que comptent le laboratoire, mais M. Alexandre, directeur de Pléiade souligne la difficulté pour recevoir les doctorant.e.s étranger.e.s faisant leur thèse en co-tutelle. Le laboratoire avait demandé une salle de travail commune mais ne l'a pas obtenue ; en revanche, ils auront des bureaux. La demande de Condorcet qui consiste à planifier les jours et heures de présence est très difficile à organiser pour les enseignant.e.s chercheur.e.s.

Pour le CEPN, les 80 doctorant.e.s seront à Condorcet, 20 bureaux ont été attribués dont 15 d'une place seulement, il n'y aura donc pas de place assise pour tout le monde. L'identification et la répartition des personnes qui veulent occuper les bureaux de manière plus assidue est en cours. Philippe Batifoulier, directeur du laboratoire, n'a pas non plus l'intention de répondre sur les jours de présence à Condorcet. En fait, tout le monde veut y être pour avoir un badge afin d'organiser des séminaires sur place.

Pascale Garnier, directrice d'EXPERICE, indique qu'elle a obtenu 2 bureaux pour 5 enseignant.e.s chercheur.e.s et 8 doctorant.e.s.

Antoine Pécoud, directeur du CERAL indique que le calcul se fait là à l'échelle de l'UFR. Pour l'instant, il a peu de visibilité : 8 doctorant.e.s et 8 enseignant.e.s chercheur.e.s seraient intéressé.e.s.

Le directeur de l'ED souhaite que les soutenances de thèse se déroulent à Condorcet. Karl –Leo Schwering demande l'avis du conseil sur ce projet. En s'installant à Condorcet, il s'agit d'améliorer la visibilité du travail doctoral et de la recherche. Philippe Batifoulier indique qu'au CEPN, les soutenances se déroulent déjà, souvent, à la MSH Paris-Nord. En outre, il informe que si la soutenance se déroule à Paris 13, l'UFR prend en charge le déjeuner de thèse alors que ce n'est pas le cas si elle se déroule à la MSH.

Victor Duchesne, élu doctorant indique qu'il est préférable de rester à Villeteuse car les laboratoires et le lieu de vie se trouvent sur le campus dont on maîtrise la logistique et les infrastructures. Pascale Garnier déplore le fait que le personnel de la salle de visio-conférences de

P13 n'a pas été remplacé vouant ainsi cette salle à l'abandon et l'obligeant de ce fait à organiser des soutenances à la MSH.

Karl-Leo Schwering s'engage à reprendre contact avec Juliette Vion- Dury, VP campus Condorcet, afin de se renseigner plus amplement sur les facilités qui pourraient exister à Condorcet et faire en sorte que les soutenances puissent s'y dérouler dans de bonnes conditions.

Le directeur de l'ED propose d'organiser le prochain Conseil de l'Ecole doctorale à Condorcet. Le problème serait plutôt le déplacement. Claire Parfait, membre du bureau Erasme, signale que le Congrès de l'Institut des Amériques aura lieu du 8 au 11 octobre sur le site de Condorcet. Le conseil émet un avis favorable pour que l'ED organise un conseil à Condorcet, début 2020.

Philippe Batifoulier informe le conseil d'une revendication pour obtenir une navette entre les deux campus. Karl-Leo Schwering indique qu'il s'associera à cette initiative au nom de l'école doctorale d'autant plus que Frédéric Alexandre indique que la prolongation du T8 est repoussée en 2023.

Composition du Conseil de l'ED: membres extérieurs, lesquels?

Pour être conforme, le Conseil de l'ED doit comprendre 25 membres dont 6 personnalités extérieures, françaises ou étrangères, parmi lesquelles trois sont choisies en fonction de leurs compétences scientifiques et trois en fonction de leur responsabilité dans le secteur industriel et socioéconomique dans le domaine de compétence de l'école doctorale concernée.

Ces personnalités extérieures sont proposées par le directeur de l'ED après avis des membres élus du Conseil de l'ED et nommés par le président de l'Université, après avis de la Commission recherche, pour la durée de l'accréditation de l'ED.

C'est ainsi que seront reconduites dans leur fonction mesdames Mireille Dunez pour Plaine Commune et Madame Sullet- Nylander qui ont accepté de renouveler leur engagement pour ce nouveau quinquennat.

L'école doctorale doit encore trouver quatre personnalités. Il faudrait privilégier les liens avec l'Université de Paris et Condorcet. Corinne Vercher – Chaptal, membre du bureau d'Erasme, avait pensé à un collègue de Paris 7, Antoine Robérioux, personnalité que les membres du Conseil approuvent. Elle pense à une autre personne du secteur industriel qu'elle va solliciter. Claire Blandin, directrice-adjointe d'Érasme, propose le profil d'Edouard Kaminski car il est bien au fait des enjeux universitaires, le directeur de l'ED propose de le contacter. Toutefois, une objection se fait entendre sur le fait que cette personne travaille également à P7.

Pour cette raison, il est suggéré de trouver une nouvelle personnalité issue des collectivités territoriales plutôt du Sud de Plaine Commune pour faire le lien avec Aubervilliers et Condorcet.

Contrats fléchés : validation des projets proposés

Un des projets a été jugé irrecevable car émanant de TTN, à ce jour équipe émergente. Trois autres projets fléchés ont été présentés par le CEPN, le LabSIC et Pléiade. Ils sont tous trois validés à l'unanimité par les membres du Conseil.

Contrats doctoraux 2019: procédure et dates

Notre ED devrait se voir attribuer 15 contrats doctoraux, comme l'année précédente. Suite à la dissolution d'USPC, Érasme espère récupérer un contrat doctoral selon l'arbitrage qui sera fait entre

les deux ED de Paris 13, l'attribution devrait se faire au Conseil des ED de ce vendredi 22 mars.

Le dépôt des dossiers est attendu à l'école doctorale pour le 11 juin 2019, 12heures. Le bureau de l'ED étudiera la recevabilité des dossiers lors de sa réunion de bureau du 19 juin. Ensuite le jury se réunira à deux reprises, le 20 juin 2019 pour décider des candidats à auditionner et toute la journée du 28 juin pour l'audition des candidat.e.s. Les notes et résultats du M2 doivent être transmises au plus tard le 26 juin, 12h.

Le jury est souverain mais l'ED demande aux laboratoires de classer les candidat.e.s, une discussion s'engage et le principe du classement est maintenu.

Rappel : deux élu.e.s doctorant.e.s sont membres du jury d'attribution des contrats doctoraux et à ce titre disposent d'un droit de vote. Le Président du jury ne vote pas mais peut en cas d'égalité des suffrages intervenir pour rompre cette égalité.

Critères d'inscription et de réinscription : discussion

C'est un sujet tendu pour la direction de l'ED, il faut donc discuter des critères déterminant la qualité d'un dossier et permettant ou non la finalisation d'une inscription. Karl- Leo Schwering présente donc les critères, puis la pratique de l'ED. Il s'appuie sur l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016. Les critères à prendre en considération sont la qualité du projet, l'aptitude à la recherche et les conditions matérielles de la réalisation de la thèse. L'autofinancement doit rester exceptionnel. Les points d'achoppement portent en général sur l'absence de mention bien au master, l'autofinancement et la façon dont l'onglet projet doctoral est renseigné (souvent trop superficielle).

Philippe Batifoulier indique qu'une procédure collective avec un conseil est mise en place au sein du laboratoire, et que cela lui pose problème lorsque l'ED ne suit pas. Il indique également que nous ne pouvons refuser l'autofinancement.

Pour être autorisé à s'inscrire en doctorat, l'ED Galilée a défini dans son règlement intérieur un montant de revenu minimum. La VPCR va sans doute demander à ce qu'Erasmus fasse de même. Il faudrait s'aligner sur ce que demande la Préfecture, à savoir percevoir un revenu minimum de 635€/mois. Pour Antoine Pécoud, il est difficile d'imaginer que l'ED soit plus exigeante !

Karl-Leo Schwering souhaite que le bureau présente un vademécum de l'inscription lors du prochain Conseil de juillet. Il répète sa volonté de collégialité dans les prises de décisions. Le bureau souhaiterait créer une commission de recours qui serait un outil qui permettrait un arbitrage entre les directions. Elle comprendrait trois niveaux de décision pour les inscriptions : (validation simple par le directeur ; cas problématiques vus en bureau et donc commission de recours pour que le directeur ou la directrice de recherche et de laboratoire puisse venir s'expliquer de visu). Ce processus pourrait se faire pour les réinscriptions comme pour les inscriptions.

Alors se pose la question de savoir : quel est le travail des comités de suivi par rapport à cela ? Karl-Leo Schwering souligne que les comités de suivi travaillent de manière très différente, certains ne travaillent que sur la réflexion scientifique, il n'y a donc pas d'avis sur la suite.

La composition de la commission de recours reste à définir : deux membres du bureau, pas du même laboratoire que celui de la demande litigieuse, présence ou pas des doctorant.e.s ? Les doctorant.e.s élu.e.s aimeraient savoir quelles sont pour cela les pratiques à Galilée.

A travers cette commission de recours, le directeur de l'ED souhaite montrer qu'il existe une possibilité de dialogue. Il indique également que la responsabilité juridique incombe « in fine » à la VP Recherche et qu'Érasme n'a aucune obligation à s'aligner sur les pratiques de Galilée.

Dates limites pour les inscriptions et réinscriptions

Les recours qui arrivent auprès de la VPCR ont pour objet cette question. Le projet est d'avancer les dates proposées pour que les retardataires (qui existent) ne soient pas si tardifs. Il est noté la difficulté récurrente à faire respecter les dates de réinscriptions, ce qui pose bien évidemment des problèmes à la scolarité centrale qui ne veut ou ne peut plus réinscrire les doctorant.es. Il existe encore une confusion entre les dates auxquelles les doctorant.e.s doivent présenter les documents à l'ED et les dates de réinscription administratives à la scolarité centrale. Les seules dérogations possibles concernent les contrats CIFRE et les cotutelles ; on parle ici des autres cas.

M. Batifoulier relate que certains directeurs de recherche refusent encore de se connecter à la plateforme. On pourrait adresser un énième courrier en ce sens mais la question demeure, que faire par rapport aux collègues qui ne respectent pas ces consignes ? On pourrait demander une dérogation pour que le cas échéant, le directeur du laboratoire puisse se substituer au directeur de thèse.

Plagiat: envisager les démarches à entreprendre pour l'avenir

A l'avenir, les directeurs et directrices de recherche et les doctorant.e.s devraient se former à un logiciel anti-plagiat. Dans un futur proche, les directeurs et directrices de recherche devront produire un document dans lequel ils ou elles se porteront garant.e.s de l'absence de plagiat dans le travail de leur doctorant.e.

Les doctorant.e.s ont, d'ores et déjà, accès à la version Studium en accès libre mais payante (15 €). L'idée serait de mettre à disposition, par exemple à la bibliothèque, une version gratuite.

Quand et comment détecter le plagiat ? Il faut que les documents produits passent sur « Compilatio » au fur et à mesure de l'avancement de la thèse. Pour y accéder, les doctorant.e.s élu.e.s demandent à avoir une adresse électronique en « univ ».

Que faire lorsqu'un plagiat est constaté ? Doit-on demander au comité de suivi d'attester de la suspicion pour ne pas autoriser la réinscription puis convoquer le.a doctorant.e devant la commission disciplinaire ? Victor Duchesne pense que si on donne la main là-dessus au comité de suivi, cela risque de nuire à la confiance entre le doctorant et ce comité.

Questions diverses

Remarque de Frédéric Alexandre, directeur de Pléiade à propos des financements de mission. L'école doctorale doit être attentive aux contraintes spécifiques des doctorant.e.s. Il cite l'exemple d'un doctorant sénégalais pour qui l'ED a refusé de financer un recueil de données au motif que ce dernier se déroulait pendant les vacances d'été alors que ce doctorant est enseignant à plein temps dans le secondaire.

La séance est levée à 12h05